

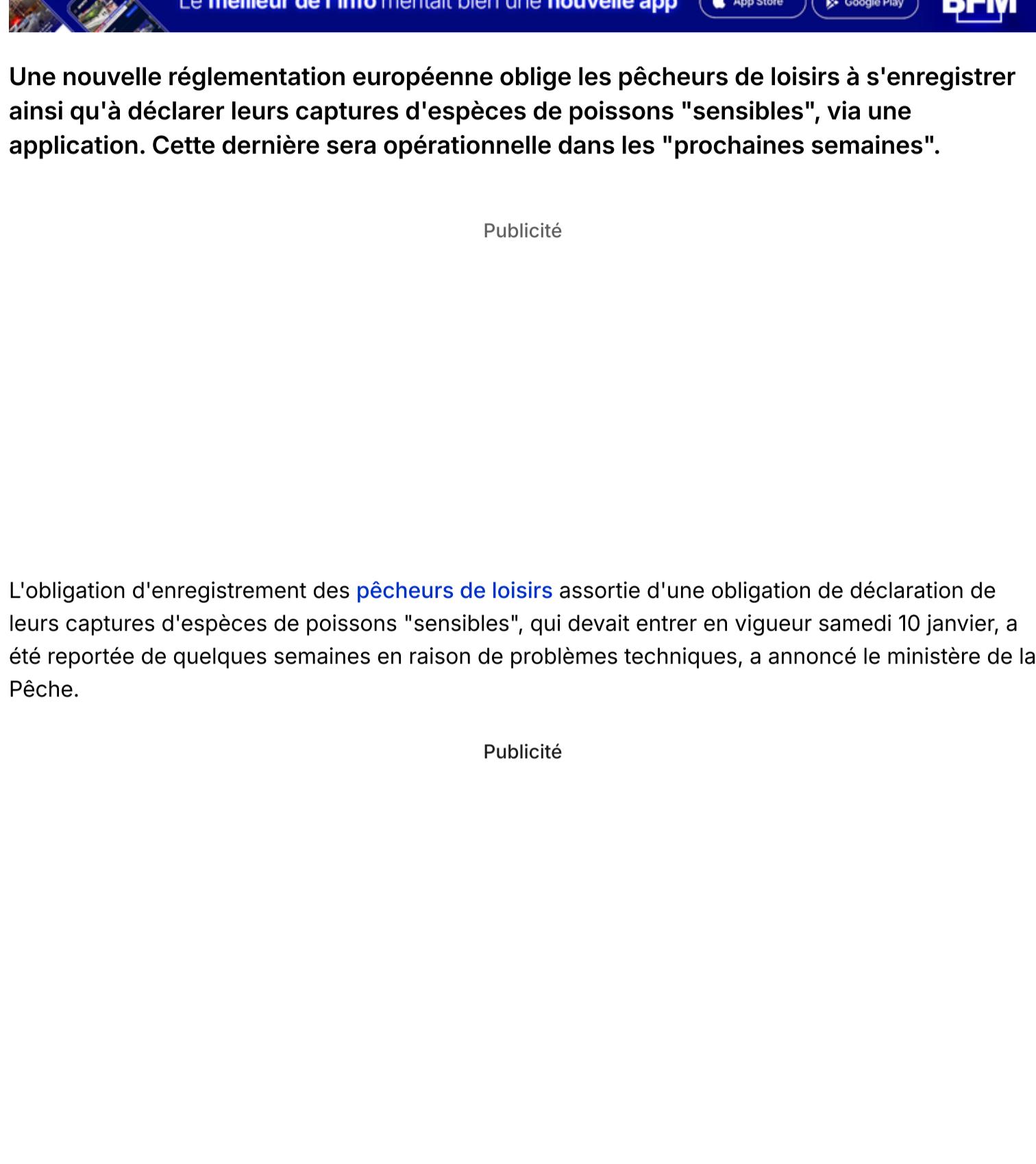
BFM - Société

## Il faudra les enregistrer dans une appli: les pêcheurs de loisirs devront déclarer leurs prises dès les prochaines semaines

Publié hier à 14h47

BFM >  
F.R. avec AFP

Partager



Le meilleur de l'info méritait bien une nouvelle app

App Store

Google Play

BFM

Une nouvelle réglementation européenne oblige les pêcheurs de loisirs à s'enregistrer ainsi qu'à déclarer leurs captures d'espèces de poissons "sensibles", via une application. Cette dernière sera opérationnelle dans les "prochaines semaines".

Publicité

L'obligation d'enregistrement des **pêcheurs de loisirs** assortie d'une obligation de déclaration de leurs captures d'espèces de poissons "sensibles", qui devait entrer en vigueur samedi 10 janvier, a été reportée de quelques semaines en raison de problèmes techniques, a annoncé le ministère de la Pêche.

Publicité

"Dans ce contexte, les obligations d'enregistrement et de déclaration qui devaient entre en vigueur au 10 janvier sont reportées à une date ultérieure" indique le gouvernement.

**La Commission doit "prochainement proposer un calendrier de diffusion dans les 27 États membres et préciser ainsi la date d'ouverture de la plateforme électronique pour la France dans les prochaines semaines" précise le ministère.**

### Des contrôles à "vocation pédagogique" en 2026

Dans la période transitoire, il n'est pas envisagé de mettre en place d'éventuelles déclarations papier en substitution, l'obligation entrera formellement en vigueur "lorsque l'application sera disponible, dans les prochaines semaines".

En 2026, première année de mise en oeuvre de cette mesure, les contrôles auront une "vocation pédagogique", a précisé le ministère.

Depuis 2023, la réglementation européenne prévoit l'enregistrement obligatoire des pêcheurs de loisir dans le domaine maritime et de leurs captures, sur la façade atlantique, en Manche et en mer du Nord, qui devait débuter le 10 janvier 2026.

Par exemple, pour la façade Manche Est et Mer du Nord, la liste 2026 des espèces à déclarer porte sur le lieu jaune (*Pollachius pollachius*); Bar (*Dicentrarchus labrax*) ; Thon rouge (*Thunnus thynnus*); Dorade rose (*Pagellus bogaraveo*). En Méditerranée, l'application Catchmachine reste obligatoire dans les parcs marins, a précisé le ministère.



#### BFMTV

BFM2

Nos dossiers

Événements

Partenaires

Jeux-concours

Programme TV

Canaux TV

Applications mobiles

Plan du site

Météo des neiges

#### Nos services

Code promo

Comparateur

Meilleur rasoir électrique homme

Meilleur aspirateur

Meilleure alarme maison

Meilleur fauteuil gamer

Comparatif déshumidificateur

Comparateur assurance

Shopping

Immobilier neuf

Portage salarial

Règlements

#### En savoir plus

Nous contacter

Devenir annonceur

Recrutement

Mentions légales

Données personnelles

Politique cookie

Paramétrage des cookies

Gérer Utiq

J'exerce mes droits

CGU

Charte de déontologie

Accessibilité : non-conforme

#### Les sites du groupe

BFM Business

BFM Patrimoine

RMC

BFM Immo

RMC Sport

Verif

RMC BFM PLAY

BFM Bourse

RMC Life

Zone Turf

RMC Découverte

Tech&amp;Co

RMC Conso

BFM Locales

BFM Crypto

RMC Story